

TARIFICATION COMMUNALE

ANNEE 2025

REGIE COMMUNALE DES EAUX

Abonnement :

- 1 compteur : 65 €
- 2 compteurs : 85 €

Consommation :

- Usage domestique : 0,94 € le m³
- Usage professionnel :
 - Inférieur à 100 m³ : 0,94 € le m³
 - Supérieur à 100 m³ : 0,82 € le m³
- Pose ou dépose d'un compteur : 18 €
- Remplacement d'un compteur : 101 €
- Fermeture ou ouverture d'un branchement : 11 €
- Vérification compteur : selon devis

CANTINE SCOLAIRE

- Enfant : 3,20 €
- Personnel communal : 6,50 €
- Personne extérieure : 14 €

TRANSPORT SCOLAIRE

Prendre contact avec le secrétariat de mairie.

LOCATION SALLE DES FETES ET ANNEXES

Caution : 600 € + 150 € (*entretien locaux*)

Particulier :

- Domicilié sur la commune : 200 €
- Domicilié hors commune : 350 €

Association :

- Domiciliée sur la commune :
 - Pour une réunion : gratuit
 - Pour une manifestation accueillant du public : 15 euros
- Domiciliée hors commune :
 - Manifestation festive avec un intérêt communal, suivant appréciation du maire ou de l'élu référent (*weekend*) : 350 €
 - Réunion : 50 €

CIMETIERE COMMUNAL

Concession perpétuelle :

- Surface de 4,5 m² : 500 €
- Surface de 9 m² : 1 000 €

Caveau communal (*location mensuelle*) :

- Défunt domicilié sur la commune ou propriétaire :
 - 3 premiers mois : gratuit
 - Les 3 mois suivants : 18 €/mois
 - A partir du 7^{ème} mois : 80 €/mois
- Domiciliation du défunt(e) hors commune :
 - 3 premiers mois : 20 €/mois
 - Le 3 mois suivants : 80 €/mois
 - A partir du 7^{ème} mois : 84 €/mois puis majoration de 5% par mois supplémentaire

Exhumation :

- 150 €

Inhumation :

- Ouverture d'un caveau sur le devant : 160 €
- Ouverture d'un caveau sur le dessus : 210 €
- Ouverture d'une fosse : 280 €
- Réouverture d'une fosse existante : 260 €

Entretien caveau :

- Nettoyage simple : 100 €
- Nettoyage compris projection anti-mousse : 130 €

Prestation de service (*sous réserve de disponibilité du personnel technique*) :

- Gros travaux d'entretien (*un employé avec utilisation de matériel communal lourd : tracteur, remorque, chargeur ...*) : 65 €/heure
- Mise à disposition du barnum avec assistance technique : 100 €
- Mise à disposition du barnum sans assistance technique : 50 €

Petits travaux d'entretien :

- Un employé : 25 €/heure
- Un employé avec amortissement de petit matériel, fourniture : 30 €/heure

Nota Bene : Tout demandeur s'engage à verser son règlement par chèque (libellé à l'ordre du Trésor Public) auprès du receveur de la trésorerie de Bessines-sur-Gartempe après réception de la facture correspondante.